

Entrepreneuriat - Création d'entreprise

Auteurs : C. Terrier : <mailto:claudio.terrier@univ-savoie.fr> ; Y. Gaillard : <mailto:yohann.gaillard@univ-savoie.fr>

Utilisation : Reproduction interdite sans l'autorisation des auteurs

Étape 6

Évaluer les besoins matériels et humains et les modalités de financement des investissements

Durée : 2 h + (2 h)

Travail à faire	<p>Besoins matériels et immatériels Identifiez vos besoins matériels et immatériels (locaux, machines, véhicules, ordinateurs, brevets, bail...) dont vous aurez besoin pour commencer puis développer votre activité et planifiez les dates de chaque investissement ainsi que la modalité de financement (achat ou loyer).</p> <p>Financement Pour chaque besoin indiquez les coûts et évaluez les dépenses annuelles et mensuelles selon la nature du financement. En cas de recours à un emprunt, concevez les tableaux d'emprunt afin de déterminer les mensualités à faire apparaître dans le budget de trésorerie qui sera réalisé plus tard (un tableau de création d'emprunt vous est fourni en ligne).</p> <p>Besoins humains Identifiez les ressources en personnel dont vous aurez besoin pour débiter puis développer votre activité. Pour chaque poste indiquez ses caractéristiques (un modèle de fiche de fonction téléchargeable est fourni) et planifiez les dates des embauches.</p>
Travail à rendre	<p>Ouvrez le fichier Excel : Projet-creation-entreprise de votre groupe et activez les feuilles 6.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Complétez la feuille : 06 Investissement ; • Complétez la feuille : 06 financement ; • Complétez la feuille : 06 Besoins humains • Fiches de fonction des salariés.
Méthode	Collecte d'informations sur le terrain et analyse des besoins résultants des étapes précédentes
Supports	<ul style="list-style-type: none"> • Fichier Excel utilisé dans l'étape 5 : Projet-creation-entreprise • Tableau d'amortissement d'emprunt pour chiffrer les remboursements de prêt et les dotations aux amortissements linéaires. • Modèle de fiche de fonction pour définir les postes et les embauches.

Méthodologie

Pour fonctionner une entreprise doit disposer de locaux, de matériels, de machines, de salariés...

1. Les investissements matériels et humains (feuille 06 Investissement)

Vous devez identifier, lister et chiffrer les moyens matériels et les investissements à réaliser (HT) pour réaliser votre activité (**feuille 06 Investissement**).

Liste des principales dépenses :

- **locaux nécessaires à l'activité** : locaux de production et administratif éventuels (lieu, surface, etc.) ;
- **aménagement des locaux** : mise en état, adaptation, décoration et aménagement intérieur ;
- **machines et matériel** : machines, matériels, ordinateurs, véhicules, etc. Pour chaque matériel, définissez ses modalités de financement (achat, location, crédit-bail) et chiffrer le coût d'achat HT ou la mensualité de crédit-bail (leasing) ;
- **investissements incorporels** : droits, redevances, brevets, frais de recherche et développement ;
- **Stage obligatoire** selon l'activité avant de commencer ;
- **frais de constitution** : 400 € pour une SA ou SAS (frais publication, immat. RCS, répertoire des entreprises) ;
- **garanties, cautions et loyers** à payer d'avance ;
- **stocks** à constituer et donc à financer, les **délais de paiement** (crédit client) à anticiper, etc. ;
- **coûts de communications** au début de l'activité
- **avocat ou expert-comptable** éventuel pour rédiger et déposer les statuts (1 000 à 3 000 €).

Les chiffrages doivent être précis et réalistes à partir d'une étude documentaire réelle. Vous devez pouvoir prouver la source de vos informations. Il est conseillé de créer un dossier dans lequel vous enregistrez les preuves de vos sources (photos ou copies d'écran par exemple).

Lorsque la liste est complète, planifiez les investissements sur les 3 années d'activité puis définissez les modalités de financement de chaque investissement (achat ou loyer).



Pensez à adapter vos moyens de production à votre prévisionnel d'activité. Si l'activité double sur la 2^e année, il est probable que vous devrez mettre en œuvre des moyens supplémentaires en investissant dans du matériel, des espaces de travail, des salariés, etc.

Le site de Bpifrance fournit de nombreuses informations sur les modalités de création de l'entreprise :

<https://bpifrance-creation.fr/encyclopedie/formalites-creation-dune-entreprise/formalites-generalites/>

Investissements	Détail	Montant année 1	Financement achat ou loyer	Montant année 2	Financement Apport ou loyer	Montant année 3	Financement Apport ou loyer
Locaux	Bureau (15 m ²)	50 000 €	Achat				
	Entrepôt (50 m ²)		Loyer				
Aménagements et agencement des locaux							
Matériels et outillages							
Mobiliers, informatique							
Matériel de transport							
Informatique, ordinateurs							
Logiciels de gestion							
Brevets, droits							
Recherche et développement							
Communication							
Stocks							
...							

2. Les modalités de financement (feuille 06 financement)

Vous devez définir sur la feuille 06 financement les modalités de financement de chaque investissement.

- **Apport en capital** : les créateurs peuvent apporter l'argent nécessaire pour financer l'acquisition, mais souvent cela ne suffit pas. L'apport peut également provenir d'associés, d'amis, de la famille, de capital risqué, de business angels, d'organismes spécialisés ou de financement participatif (crowdfunding).

En cas d'acquisition, le bien vous appartient. Il apparaît au bilan dans les immobilisations comptables et la dépréciation annuelle est constatée par un amortissement (charges). Attention, en cas de cessation d'activité l'entreprise peut subir une dépréciation du bien supérieure à sa valeur réelle.

- **Emprunt et mensualité d'emprunt** : l'emprunt obtenu auprès d'un organisme financiers, souvent bancaire, permet d'obtenir un capital qui servira à financer l'acquisition. L'entreprise rembourse ensuite l'emprunt par mensualités, trimestrialités ou annuités. Cette solution permet à la société d'être propriétaire du bien et de le rembourser au rythme des recettes prévisionnelles. Attention, en cas de cessation d'activité l'entreprise peut subir une dépréciation du bien supérieure à sa valeur réelle.

Attention, les organismes prêteurs demandent légitimement des cautions et des sécurités. En général, ils exigent un partage des risques et les banques refusent souvent de s'engager au-delà de 50 % du besoin financier.

- **Location et crédit-bail** : l'entreprise paye chaque mois un loyer qui évite d'avoir à acheter le bien. Le montant payé constitue une charge. Si le projet est viable les loyers seront payés par les recettes d'exploitation. Si l'entreprise cesse son activité, il suffit d'arrêter la location ce qui évite les dépréciations qui auraient été constatées si le bien avait été acheté.

C'est la solution la plus utilisée par les entreprises lorsqu'elle est possible.

- **Aides et subventions** : des organismes aident les créateurs d'entreprises. Ce sont des organismes nationaux (BPIFrance), régionaux ou locaux. Ces sommes ne sont pas remboursables, mais sont accordées sur dossier. Il faut donc présenter un dossier solide.

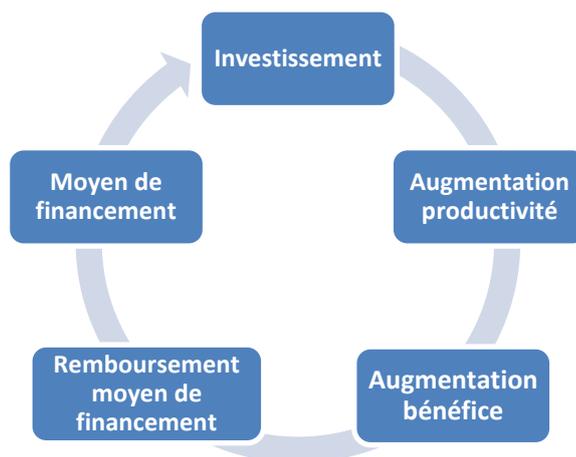
- **Les prêts d'honneur** : si l'apport est insuffisant pour obtenir un emprunt, il est possible de solliciter un prêt d'honneur sans intérêts ni garanties. Son obtention crédibilise le projet et auprès des banques.

Ces modalités d'acceptation de financement concernent la majorité des créations d'entreprise à l'exception des startups pour lesquels les financements sont apportés par des **capital-risqueurs**, des **business angels** ou du **crowdfunding**. Pour ces investisseurs, la sécurité passe au second plan au profit des bénéfices escomptés lors de la revente des parts de l'entreprise qui a réussi. On parle **d'économie de la promesse** (une entreprise sur 10 réussit mais sa valorisation compense largement les 9 entreprises qui ne réussissent pas).

Document 1 : les moyens de financement

- Choisir un moyen de financement

Le cycle économique de tout investissement est le suivant :



Si l'investissement est judicieux :
l'accroissement du bénéfice sera > aux besoins de
remboursement ⇒ rentabilité améliorée et bénéfices à distribuer

- Le financement doit être adapté à la durée de vie prévisionnelle de l'investissement.

Un investissement à long terme doit être financé par un apport à long terme.

Exemple : une voiture est financée par un prêt à 3 ans, une maison ou un appartement est financé par un emprunt à 20 à 30 ans

Si l'investissement durable est financé par un apport à court terme (crédit fournisseurs) la société peut se retrouver en situation de cessation de paiement lorsque le fournisseur exigera le règlement, car l'investissement n'a pas eu le temps de générer des entrées de liquidités escomptées.

- Financements durables

Non remboursables	
Apport en capitaux	<p>Ce sont des fonds non remboursables apportés par le créateur, des associés, des amis, ou la famille (Love money).</p> <p>Ces modalités d'acceptation de financement concernent la majorité des créations d'entreprise à l'exception des startups pour lesquels les financements sont apportés par des capital-risqueurs ou des business angels. Ces investisseurs prennent des risques importants sur des projets très ciblés susceptibles de générer de grosses plus-values lorsque l'entreprise réussit. On parle d'économie de la promesse (une entreprise sur 10 réussit mais sa valorisation compense largement les 9 entreprises qui ne réussissent pas).</p>
Aides et subventions	<p>De nombreux organismes aident les créateurs d'entreprises. Ce sont des organismes nationaux (BPIFrance), régionaux ou locaux. Ces sommes ne sont pas remboursables, mais sont accordées sur dossier. Il faut donc présenter un dossier solide.</p> <p>Pour connaître les organismes, le plus simple est de prendre contact avec les institutions régionales, départementales et locales et notamment les CCI.</p>
Prêt participatif	<p>Le crowdfunding ne permet pas de collecter des sommes importantes quoi qu'on en dise, mais il est un bon moyen de communication pour faire connaître le projet de création d'entreprise.</p>
Subventions et aides	<p>de nombreux organismes aident les créateurs d'entreprises. Ce sont des organismes nationaux (BPIFrance), régionaux ou locaux. Ces sommes ne sont pas remboursables, mais sont accordées sur dossier. Il faut donc présenter un dossier solide.</p> <p>Pour connaître les organismes, le plus simple est de prendre contact avec les institutions régionales, départementales et locales et notamment les CCI.</p>
Autofinancement	<p>Ce sont les bénéfices réinvestis dans la société. Ces financements résultent de l'activité, ils ne peuvent être utilisés pour créer une entreprise. Mais ils peuvent contribuer à son développement ultérieur et finançant le besoin en fonds de roulement ou le fond de roulement.</p>
Ventes d'immobilisations	<p>Cette solution est possible lorsque l'entreprise possède des biens immobiliers, ce qui n'est pas encore le cas dans le cadre d'une création de société (il n'est pas possible de vendre les locaux qui hébergent les moyens de production).</p>

Remboursables	
Emprunts à long terme	<p>l'emprunt obtenu auprès d'un organisme financier, souvent bancaire, permet d'obtenir l'argent qui financer des investissements. L'entreprise rembourse ensuite l'emprunt par mensualités, trimestrialités ou annuités. Cette solution permet à la société d'être propriétaire du bien et de le rembourser au rythme des recettes prévisionnelles. Attention, en cas de cessation d'activité l'entreprise peut subir une dépréciation du bien supérieure à sa valeur réelle.</p> <p><i>Attention, les organismes prêteurs demandent légitimement des cautions et des sécurités. En général, ils exigent un partage des risques et les banques refusent souvent de s'engager au-delà de 50 % du besoin financier.</i></p>
Les prêts d'honneur	<p>Ce sont des prêts (sans garantie et sans intérêt) obtenus sur dossier après examen par un comité d'agrément. Ils sont accordés aux créateurs qui ne disposent pas d'un apport personnel suffisant pour obtenir un prêt bancaire. Le créateur s'engage à le rembourser "sur l'honneur". Son obtention crédibilise le projet et a un effet de levier pour obtenir un financement bancaire complémentaire tout en bénéficiant de l'accompagnement de l'organisme qui accorde le prêt.</p> <p>Les deux réseaux nationaux suivants accordent des prêts Initiative France et Réseau Entreprendre ainsi que le groupe RAISE.</p>

- Financement à court terme

Emprunt ou crédit à court terme	Ce sont des crédits accordés sur de courtes périodes (de 1 an à 3 ans) Ils ne doivent surtout pas être utilisés pour financer des immobilisations durables. Les taux d'intérêt et les frais sont souvent élevés
Escompte d'effets de commerce (banque)	c'est une solution qui permet d'obtenir rapidement de l'argent liquide mais qui coûte cher à l'entreprise car les taux d'intérêt et les frais bancaires sont élevés
Ventes au comptant avec escompte	il est possible d'accroître les ventes au comptant en incitant les clients à payer plus rapidement par des réductions ou des escomptes financiers.
Utiliser les crédits : augmenter le crédit fournisseurs et réduire le crédit client	il est possible d'améliorer la trésorerie en diminuant la durée du crédit client et en augmentant la durée du crédit fournisseurs. Le différentiel de crédit va générer pour l'entreprise du fond de roulement.
Découvert bancaire (banque)	c'est une solution qui permet d'obtenir rapidement de l'argent mais c'est une solution très coûteuse pour l'entreprise et qui doit impérativement être négociée au préalable avec la banque pour éviter les incidents de paiement.

Document 2 : huit aides à la création d'entreprise faciles à décrocher

<http://lentreprise.lexpress.fr/creation-entreprise/>

Attention :

Les aides à la création d'entreprise changent régulièrement en fonction de la situation économique, des gouvernements et des de leurs intentions de peser sur l'emploi ou le dynamisme économique.

Pas facile de s'y retrouver ! Les dispositifs de financement à la création d'entreprise sont nombreux. Un entrepreneur bien avisé peut pourtant bénéficier d'aides allant jusqu'à plusieurs dizaines de milliers d'euros. Un coup de pouce parfois décisif pour [débloquer un prêt auprès d'une banque](#) et démarrer son projet.

Les demandeurs d'emploi ne sont pas en reste. Ils peuvent facilement obtenir l'[Accre \(aide à la création et à la reprise d'entreprise\)](#). Cette exonération de cotisations sociales (assurance maladie, maternité, invalidité...) soulage le créateur pendant un an et lui permet, selon les cas, d'économiser jusqu'à 2 500 euros par an.

	Description	Montant	Conditions d'obtention	A qui s'adresser
PCE (Prêt à la création d'entreprise) 	Depuis le 1/04/2015, le PCE est supprimé. Un nouveau dispositif de garanties de prêt porté par Bpifrance voir le jour.	Jusqu'à 200 000€. La garantie de Bpifrance pourra atteindre 70%.	Bpifrance garantira les prêts accordés par les banques aux entreprises de moins de trois ans.	Bpifrance 
Prêt d'honneur 	Prêt sans garantie ni caution, à taux zéro. Durée: deux à cinq ans.	Montant moyen: 8 000 euros.	Sélection sur dossier écrit puis oral devant un jury.	Initiative France, Réseau entreprendre, BGE.
Accre (Aide aux chômeurs créateurs repreneurs d'entreprise) 	Exonération de charges sociales sur la partie rémunération n'excédant pas 120% du Smic. Durée: un an	Variable.	Etre demandeur d'emploi.	CCI pour les activités commerciales. Chambre de métiers pour les activités artisanales. Urssaf pour les activités libérales.
Nacre (Nouvel accompagnement pour la création et reprise d'entreprise) 	Prêt sans intérêt réservé aux demandeurs d'emploi. Durée: cinq ans.	De 1000 à 10 000 euros.	Obligatoirement couplé à un financement bancaire.	Opérateur Nacre.
ARE (Aide au retour à l'emploi) ou ARCE (Aide à la reprise ou à la création d'entreprise)	-ARE : maintien des allocations chômage pendant 15 mois. -ARCE : aide sous forme de capital égale à 50% du reliquat des allocations chômage.	Variable selon le montant des allocations chômage.	Etre demandeur d'emploi et inscrit sur les listes de Pôle emploi.	Pôle emploi 
Microcrédit	Microcrédit accordé aux personnes exclues du système bancaire classique, aux demandeurs d'emploi et aux allocataires des minima sociaux. Durée: de 6 à 48 mois.	Jusqu'à 10 000 € (taux d'intérêt de 6,78% à 7,78%).	Etre en situation de précarité	Adie 
Garantie Bpifrance 	Garantie bancaire couvrant une partie du crédit demandé.	Jusqu'à 70% du crédit bancaire demandé.	Prendre contact avec sa banque qui transmet le dossier à Bpifrance.	Bpifrance
Garantie France Active	Garantie bancaire couvrant une partie du crédit demandé.	Couvre des prêts allant de 5 000 à 100 000 euros.	Etre demandeur d'emploi. Sélection du comité d'agrément.	Fonds territoriaux de France Active